

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°66

Date de Publication

- 1 JUIL. 2019

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

- 1 JUIL. 2019

Date de la convocation

20 juin 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs:

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GOBET à Mme HATEMIAN
Mme SAINT CLAIR à Mme le Maire
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. LIAUTAUD à M. MORTELETTE
M. MALAKIAN à DE CANEVA

Monsieur Olivier CAUNAC a été élu secrétaire.

<u>Objet</u>: Approbation de la convention à conclure avec la société WP Event pour l'organisation de soirées « Roof-top ».

A la demande de Madame le Maire, Christophe REYMOND expose à ses collègues que la commune de Cassis soutient les initiatives des structures associatives ou professionnelles dont l'objet participe à la mise en œuvre de ses politiques publiques dans les domaines culturel, festif, sportif, social, environnemental et de l'animation ...

A cet effet, elle met à disposition les moyens matériels mobiliers ou immobiliers et de personnel pour l'organisation de ces événements ponctuels.

La société WP Event organise à Cassis pendant la période estivale des animations « Soirées Roof-top » à destination des Cassidens et des touristes.

Considérant que l'organisation de ces soirées roof-top entre dans le cadre de manifestations événementielles portant un intérêt pour la commune de Cassis, il est proposé d'y contribuer en mettant à disposition à titre onéreux ou gracieux des moyens logistiques nécessaires à l'organisation de ces événements.

Afin de définir les engagements de la société WP Event et de la commune, il est souhaitable de signer une convention.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la convention ci-jointe à conclure avec La société WP Event et d'autoriser Madame le Maire à signer ce document.

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20190627-DE-2019-66-DE Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 juin 2019.

Le Maire, Danielle MILON